



COMMISSION FUTSAL

Se réunit le mercredi

Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°01
Réunion du 23 août 2021

Président : M. Patrick LEVY

Membres : M. Khalil BENCHEIKH - Raymond LASSERRE

Début de la réunion à 15 h 30

La Commission Futsal invite les Présidents des clubs engagés ou leur représentant à venir participer à la réunion de début de saison prévue le jeudi 30 septembre 2021 à 18h30 dans les locaux du District (32 chemin de Terron 06200 Nice) Présence recommandée.

Les engagements en championnats pour la saison 2021/2022 de Futsal sont prolongés jusqu'au :

- Lundi 6 septembre 2021 pour la D1
- Mercredi 15 septembre 2021 pour la D2

Vous pouvez dès à présent valider vos pré-engagements et engager vos équipes dans Footclub.

Rappel :

Tout club s'engageant dans les championnats Futsal D1 ou D2 de District est obligatoirement engagé dans la Coupe Côte d'Azur Futsal. Seule une équipe par club pourra y participer.

La reprise du championnat D1 est fixée au : **lundi 11 Octobre 2021.**

Séance levée à 16 h 30

Le Président de séance :
M. Patrick LEVY

Le Secrétaire de séance :
M. Raymond LASSERRE